

Comice Agricole de Dates : (Compléter SVP)

**CERTIFICAT SANITAIRE POUR LES ANIMAUX
DE L'ESPECE PORCINE**

- à compléter selon les délais indiqués dans la lettre d'accompagnement : premier envoi à la DDETS-PP41 : 1 mois avant le comice **pour un passage du vétérinaire dans les 10 jours avant le comice (ou 15 jours si jour férié sur la période)**.
- à tenir à disposition, pendant toute la durée de rassemblement, du vétérinaire sanitaire, de l'organisateur et des agents des services vétérinaires.

Nom de l'élevage : N° EDE :

SIGNALEMENT DES ANIMAUX

RACE	SEXE	AGE	NUMERO D'IDENTIFICATION

Fait à le

L'éleveur (signature) :

**ATTESTATION
DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Le Directeur en charge de la protection des populations de LOIR-et-CHER

Atteste que le cheptel mentionné dans ce certificat ne fait l'objet d'aucune mesure de police sanitaire ni de limitation de mouvement,

Fait à , le

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations :
(signature-cachet)



ATTESTATION SANITAIRE DU VETERINAIRE SANITAIRE

Je soussigné(e) vétérinaire sanitaire à
certifie que le(s) (nombre en toutes lettres) animaux dont les signalements
sont mentionnés au recto, présenté(s) comme faisant partie de l'exploitation n° EDE :

remplissent, ce jour, eux-mêmes les conditions suivantes :

A – sont identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur.

B – ne présentent aucun signe clinique permettant de suspecter une maladie contagieuse.

Fait à, le

Le Vétérinaire Sanitaire : Dr.....
(Nom-signature-cachet- N° d'Ordre)

1 visite/vacation pour délivrer le certificat ; nombre de Km parcourus :